

# Surpopulation carcérale et alternatives à la détention: L'expérience espagnole

Recherche réalisée par Cristina Rodríguez Yagüe, Adán Nieto Martín et Marta Muñoz de Morales Romero

2014

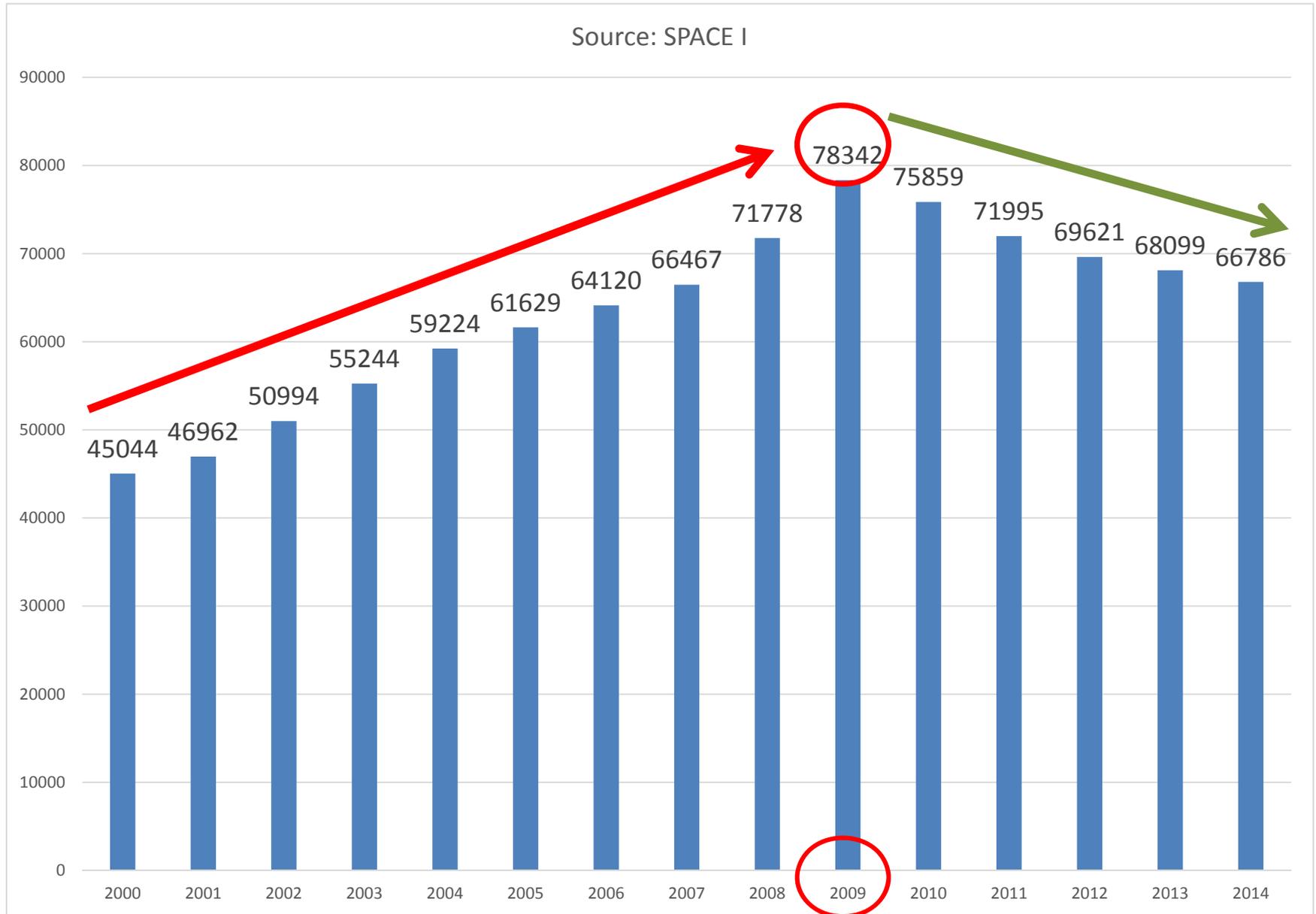
Population en  
total: 47 millions



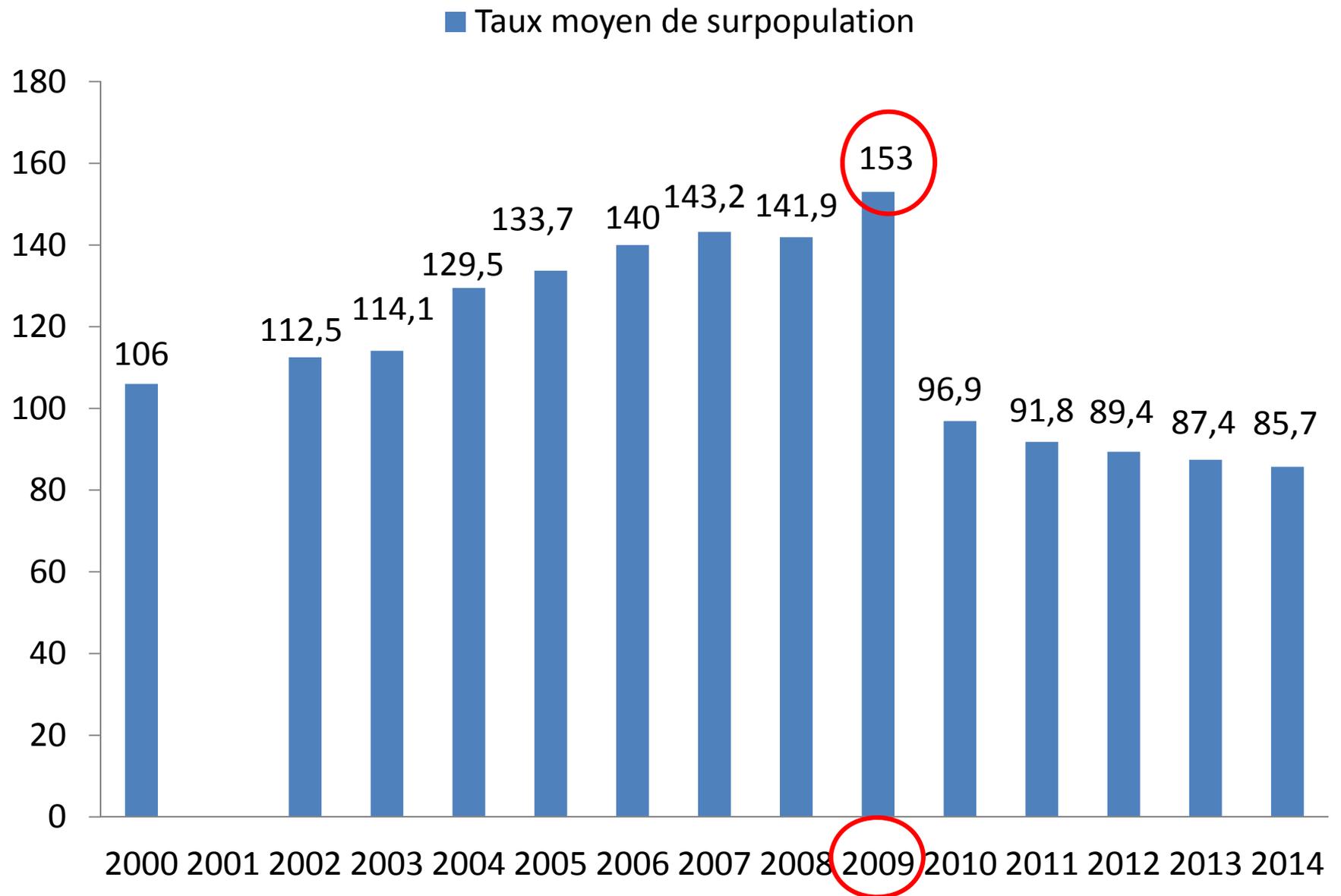
Population  
pénitentiaire:  
presque 67.000  
personnes

# Population pénitentiaire (total)

Source: SPACE I



Source: SPACE I





?

# Progressif durcissement du système pénal

Des peines in  
abstracto

Exécution des  
peines

*Des peines  
in abstracto*

Des peines de plus en plus  
sévères

+

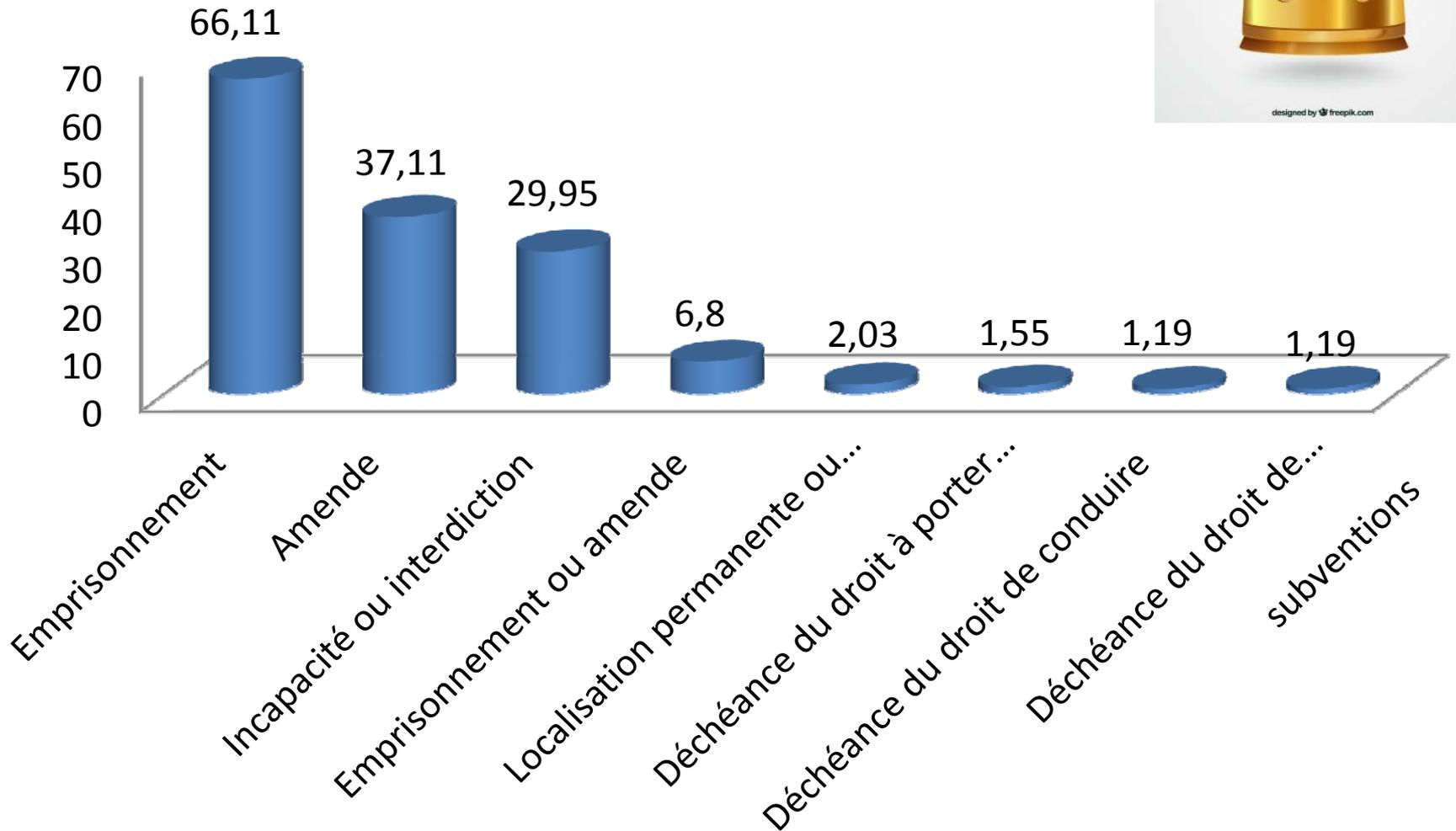
Des nouvelles infractions pénales

+

Nouvelles limites de peine  
d'emprisonnement maximales

+

Nouvelles limites de peine  
d'emprisonnement minimales



■ % de dispositions du CP qui présentent les différentes peines



?

# Progressif durcissement du système pénal

Des peines in  
abstracto

Exécution des  
peines

# **Suppression de la réduction de peines pour la réalisation de travaux**

**Un jour pour deux journées de travail**



Paper vector designed by Freepik

Période de  
sûreté

- + 5 ans
- Semi-liberté: purger la moitié de la peine
- Obligatoire: délits de terrorisme, agression sexuelles de mineurs, délits commis dans le cadre d'une organisations ou d'un groupe criminel.

Exécution de  
la presque  
totalité de la  
peine

- Les temps pour les bénéfiques pénitentiaires, congés de sortie, l'accès à la semi-liberté et libération conditionnelle sont calculés sur la totalité des peines prononcées dans les jugement (non sur le maximum d'accomplissement effectif de la peine).

D'autres  
difficultés  
(semi-liberté,  
suspension de  
l'exécution)

- Responsabilité civile: délits contre le patrimoine et contre l'ordre socio-économique, contre les travailleurs, les finances publiques, etc..
- Montrer des signes évidents d'avoir abandonné les fins et les moyens de l'activité terroriste et collaborer avec les autorités



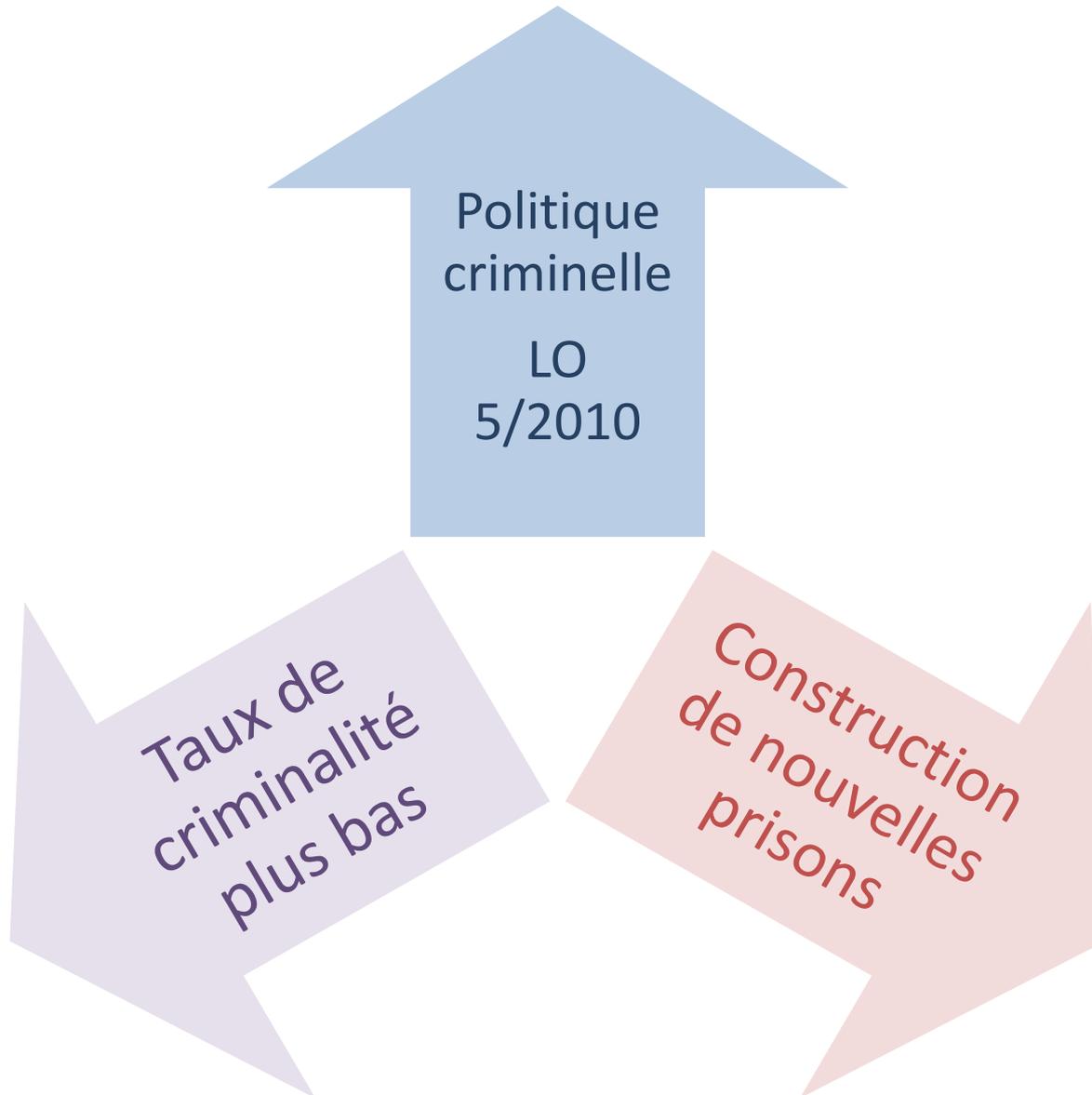
*Paper vector designed by Freepik*

La raison fondamentale  
du nombre si élevé de  
la population  
carcérale jusqu'en  
2009 est  
probablement la  
longue durée de la  
peine purgée de la  
effectivement

# Après 2009

## Changement à la baisse

# Les possibles explications du changement



# 1

## Plan pour la création et amortissement des prisons (2005-2012)

1992-2011:

- 28 nouvelles prisons
- 26 Centres d'insertion sociale (détenus en semi-liberté)
- 3 unités de mères
- 36 unités d'hôpital

2012:

- 4 établissements
- 3 Centres d'insertion sociale
- 2 unités de mères



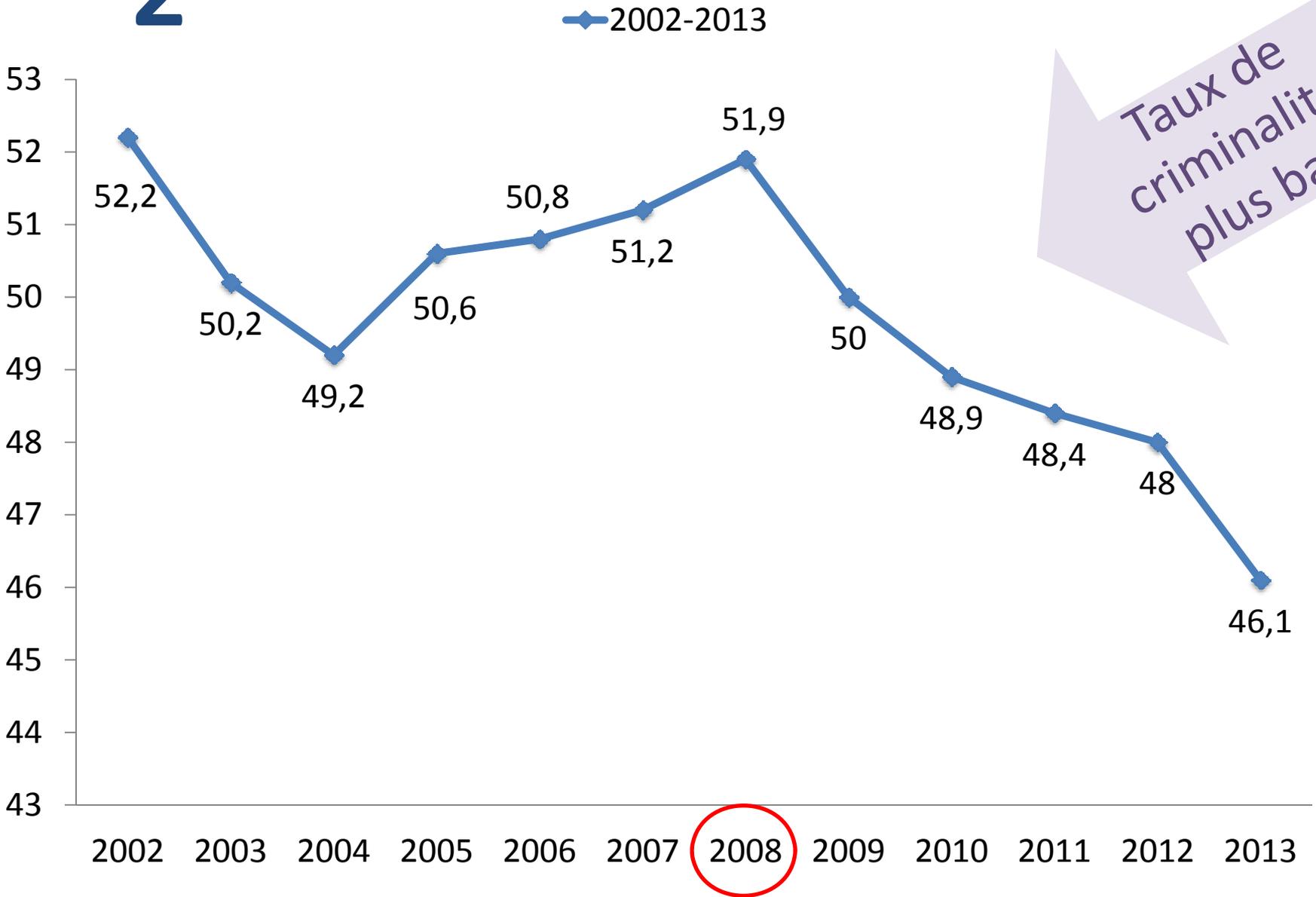
Construction  
de nouvelles  
prisons

# 1



Année	Capacité total des centres pénitenciers
2015	77.209
2014	77.895
2013	77.895
2012	77.895
2011	75.647
2010	76.851
2009	55.421
2008	52.447
2007	48.659
2006	45.811
2005	45.811
2004	45.733
2003	48.420
2002	45.320
2001	---
2000	42.395

# 2



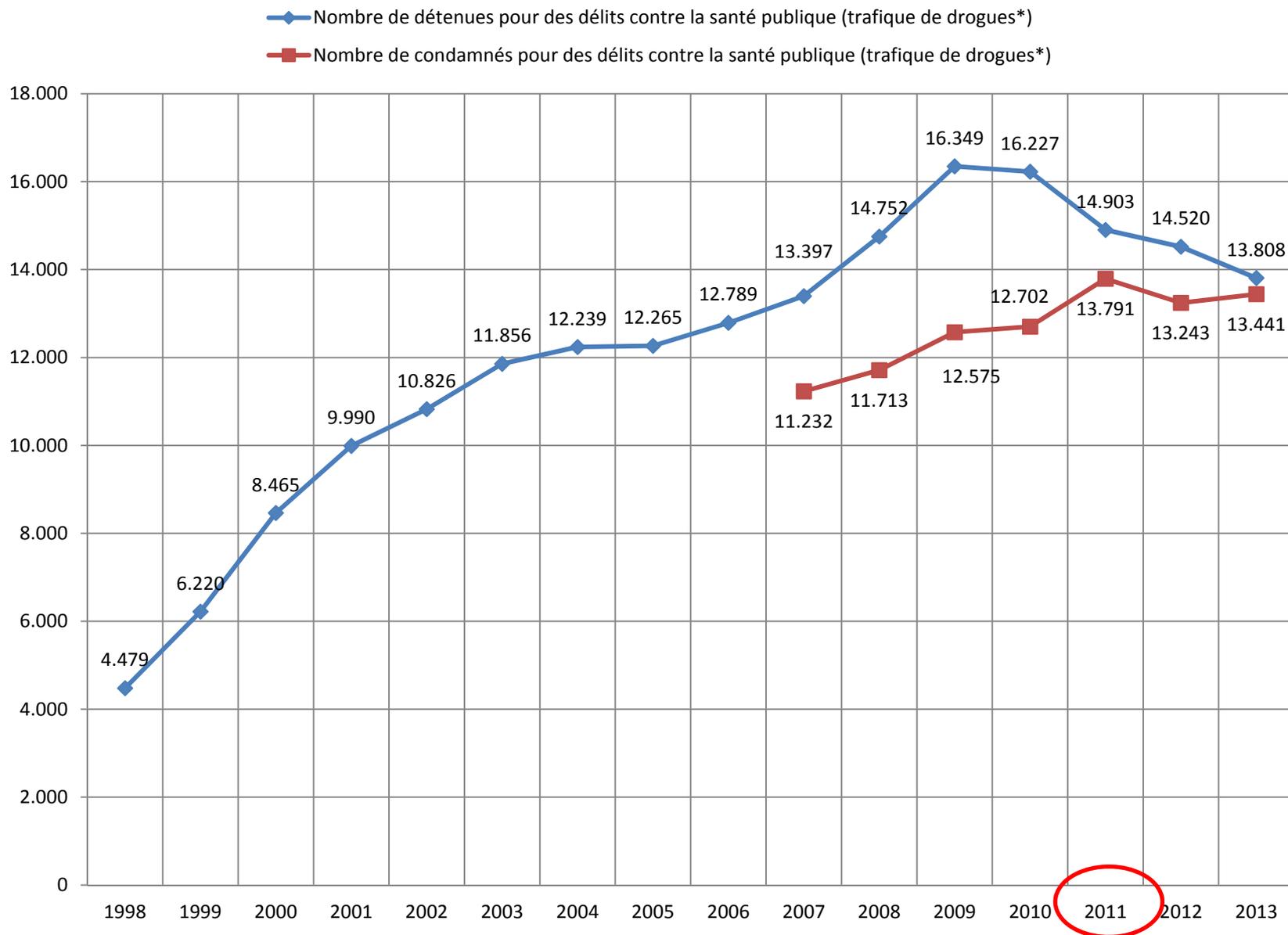
Source: Rapport sur la criminalité. 2013. Ministère de l'Intérieur : <http://www.interior.gob.es/web/interior/prensa/balances-e-informes/2013>

# 3

- Modification des délits de trafic de drogues (Loi organique 5/2010)
  - Des peines plus basses (Art. 368 CP): la limite maximale descend de 9 a 6 ans.
  - **Mais surtout:** la possibilité de punir d'une peine « privilégiée » d'un ans et 6 mois a 3 ans ou de 6 mois à 1 an (selon le cas)
    - Envergure du fait ou circonstances personnelles du coupable
  - Révisions de condamnations (principe de rétroactivité favorable): remise en liberté anticipée de beaucoup de détenues



# 3



Ce qui a fait baisser ou augmenter la population pénitentiaire a été l'augmentation de la longueur des peines (in abstracto) et les difficultés pour l'accès à la semi-liberté.



*Paper vector designed by Freepik*

LO 1/2015 (en vigueur 1 juillet 2015):

- Des peines plus sévères:  
réclusion à perpétuité

+ très peu de cas

- Les peines de beaucoup de délits ont augmenté (suppression de contraventions)

+ Plus de flexibilité pour accorder et révoquer la suspension (ex. la commission d'un délit dans le délais de *probation*)

# Systeme de peines alternatives (1)



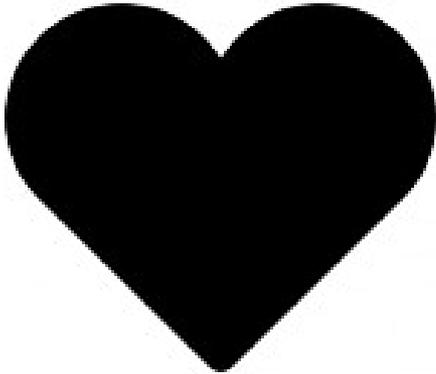
- Automatisation
  - Suspension: condamné à une peine n'excédant pas 2 ans + délinquant primaire
    - MAIS: *les affaires Pantoja et Millet*
  - Libération conditionnelle: purger  $\frac{3}{4}$  de la peine
  - Amende: la capacité économique du condamné pour calculer l'amende



# Systeme de peines alternatives (2)

- La présence accrue des victimes

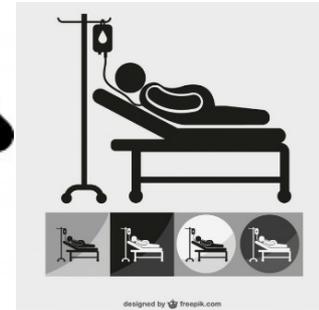
- La responsabilité civil (suspension, semi-liberté)
- Il faut les entendre avant décider (expulsion, libération conditionnelle)



# Les alternatives à l'emprisonnement au stade de l'instruction 1

Années	% Prévenus	Population carcérale	Nombre de prévenus
2000	20,2	45.104	9.100
2001	21,3	47.571	10.141
2002	22,8	51.882	11.810
2003	21,9	56.096	12.276
2004	22,1	59.375	13.112
2005	22,5	61.054	13.720
2006	23,5	64.021	15.065
2007	24,0	67.100	16.137
2008	24,3	73.558	17.849
<b>2009</b>	<b>20,5</b>	<b>76.079</b>	<b>15.580</b>
2010	18,7	73.929	13.837
2011	17,2	70.472	12.148
2012	13,4	68.597	9.170
2013	13,9	66.765	9.292

# Les alternatives à l'emprisonnement au stade de l'instruction



Liberté + conditions



Interdictions



# Alternatives à l'emprisonnement au stade du jugement

- Peines principales (peines autonomes)
  1. Peine d'amende
  2. Peine de travail au bénéfice de la communauté (TFC)
  3. Peine privative de liberté: Localisation permanente (assignation à résidence)
- Peines de substitution
  4. Expulsion d'étrangers
  5. Suspension simple ou avec sursis
  6. Remplacement (supprimée à partir du 1 juillet 2015)

# 1. La peine d'amende

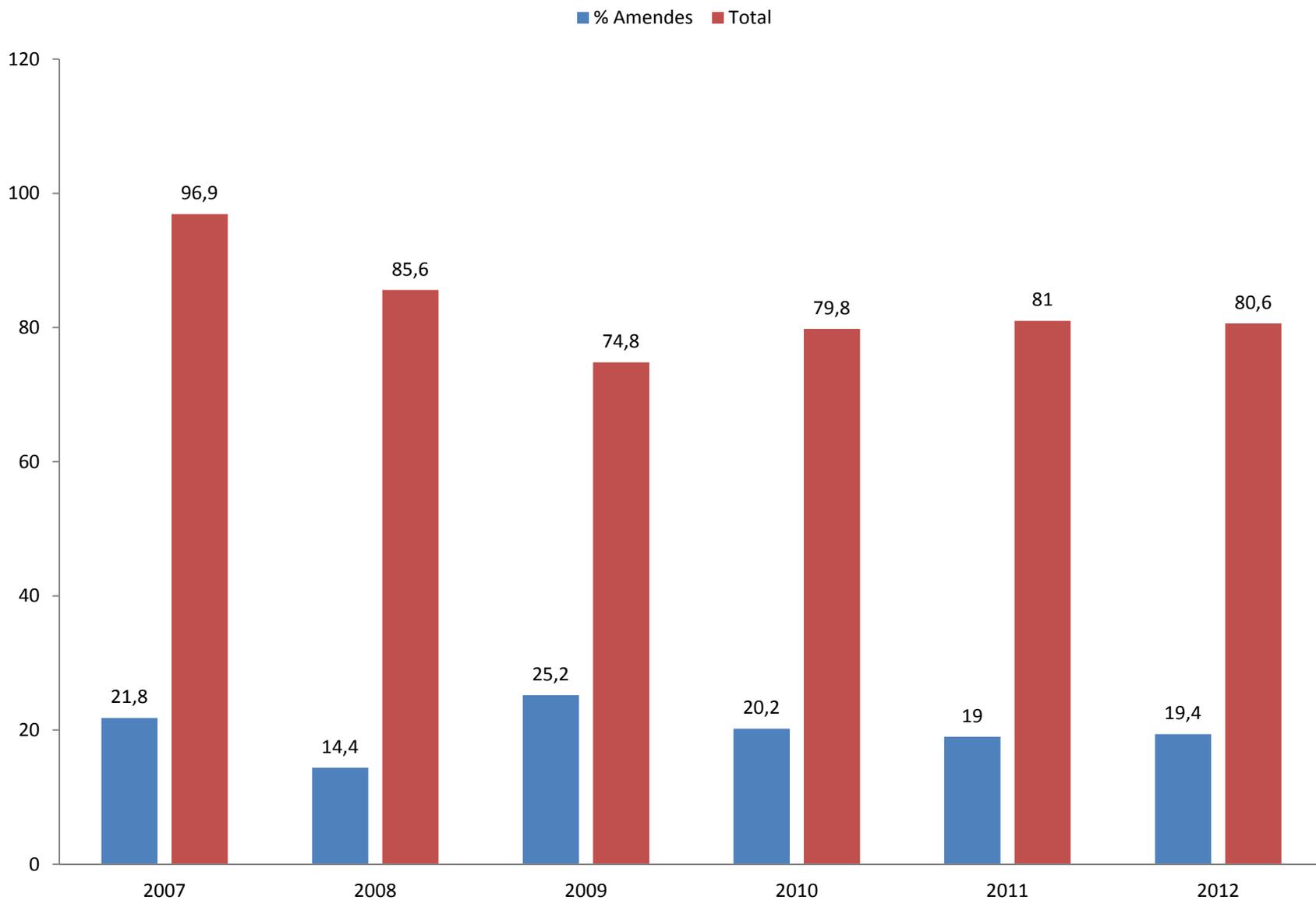
- Peine principale
  - Accumulative
  - Alternative à la peine de prison
    - Avortement imprudente (art. 146 CP)
    - Coups et blessures mineurs (art. 147,2 CP)
    - Diffamation (art. 206 CP)
- Peine de remplacement



Système jour-  
amende

Amende  
proportionnelle

## % Amendes par rapport au nombre total de condamnations



## Jours- amende

Durée: 10  
jours-20 ans

Quota: 2-400  
euros  
(situation  
financière)

## Amende proportion nelle

Montant:  
dommage causé,  
valeur de l'objet du  
délit ou le bénéfice  
dégagé.

Situation  
financière du  
condamné

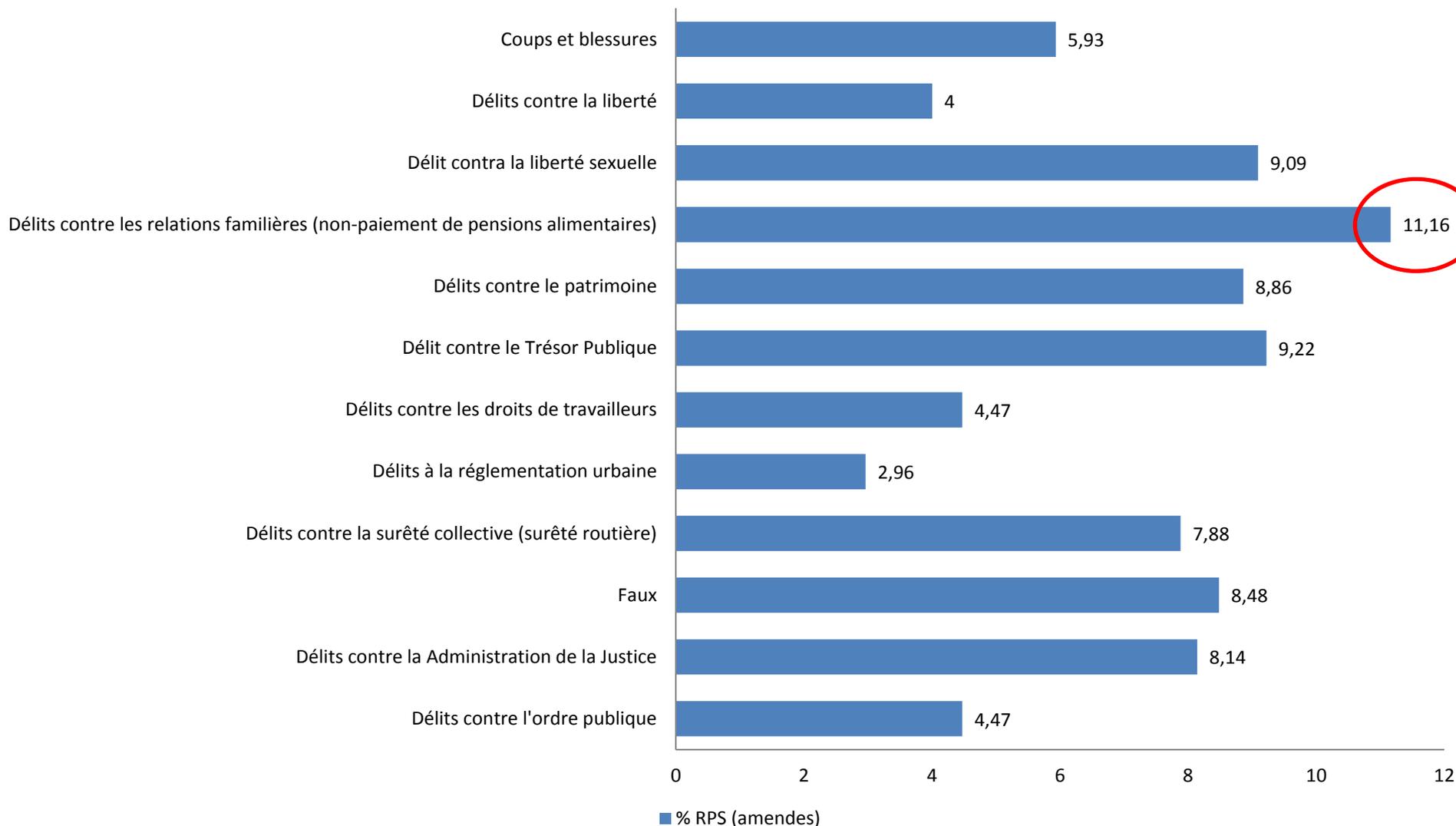
# Non-paiement: pas des revenus nécessaires

- Responsabilité personnelle subsidiaire:
  - Deux jour-amendes seront remplacées par un jour d'emprisonnement.
  - Consentement du condamné: travaux au bénéfice de la communauté = un jour de prison = une journée de travail. Un jour de TBC suppose 8 heures du travail effectif
  - Amende proportionnelle = prudente volonté du juges
    - MAIS: pas + 1 année
    - Consentement du condamné: TBC

## Nombre de personnes sous responsabilité personnelle subsidiaire par rapport au nombre total de condamnations

Année	Responsabilité personnelle subsidiaire	Nombre total de condamnations
2007	11.796 (2,7%)	443.164
2008	16.734 (2.7%)	630.980
2009	11.023 (1.8%)	627.752
2010	7.873 (1.3%)	624.599
2011	7.202 (1.3%)	551.387
2012	1.667 (0.3%)	557.793

# % Responsabilité personnelle subsidiaire par type de délit (2008-2011)



## 2. La peine de travail au bénéfice de la communauté (TBC)

- Peine principale et autonome
  - Toujours alternative à la peine de prison (consentement du condamné)
    - Délits de mauvais traitements dans la famille (art. 153);
    - Menaces et contraintes dans la famille (art. 171 y 172 CP);
    - Vol de véhicules et cambriolage (art. 244);
    - Délits contre la sûreté routière (arts. 379, 384 y 385),
    - Délits contre la propriété intellectuelle (art. 270,1 alinéa 2) et industriel (art. 274,2 alinéa 2).
  - Peine de remplacement
    - RPS
    - Alternative à l'emprisonnement au stade de l'exécution

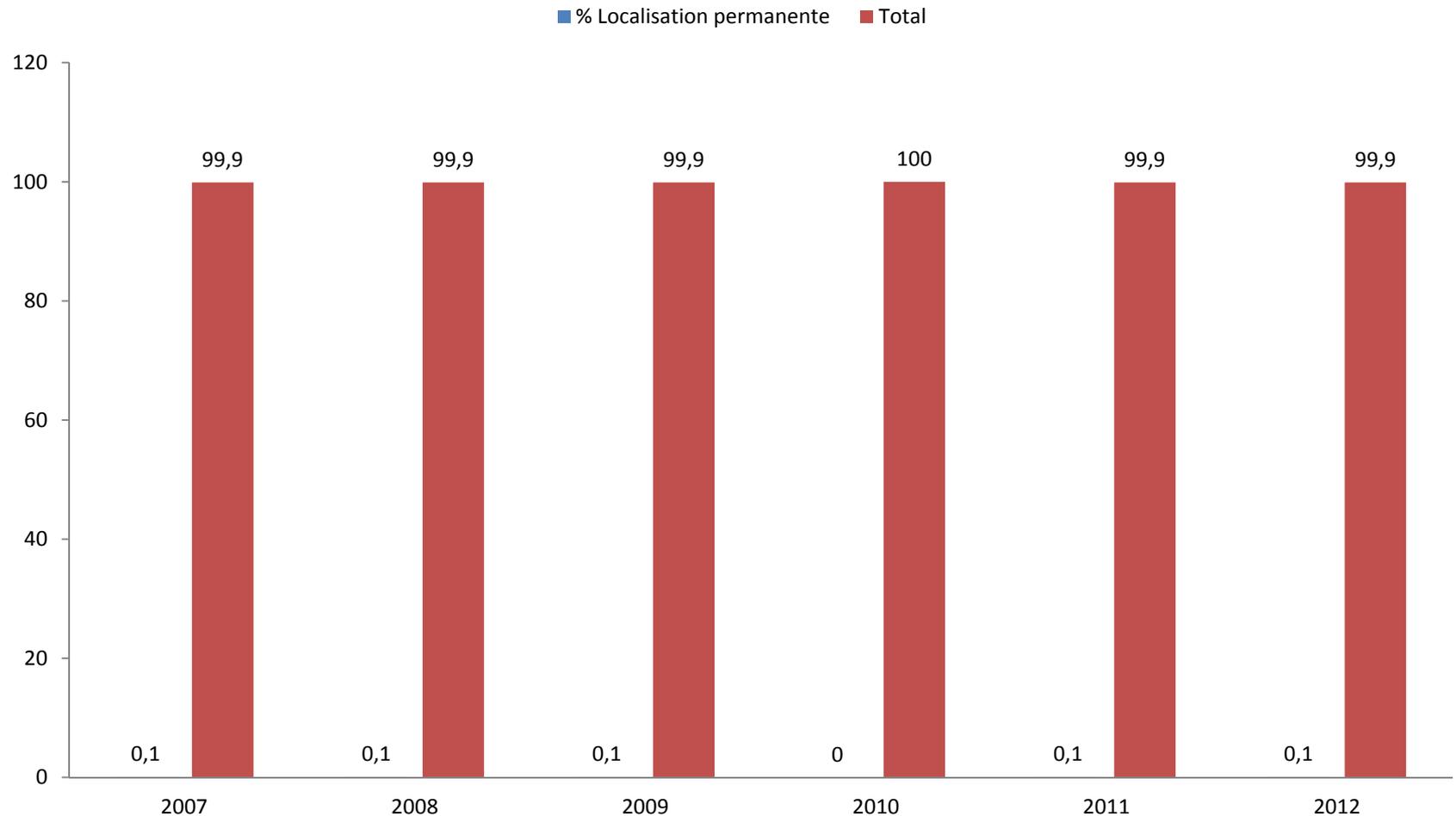
## Nombre de peines de TBC par rapport au nombre total de condamnations

Année	TBC	Nombre total de condamnations
2007	13.803 (3,1%)	443.164
2008	91.045 (14,4%)	630.980
2009	110.659 (17,6%)	627.752
2010	102.007 (16,3%)	624.599
2011	56.426 (10,2%)	551.387
2012	54.070 (9,7%)	557.793

# 3. Localisation permanente

- Peine privative de liberté qui emporte pour le condamné l'interdiction de s'absenter de son domicile ou de tout autre lieu désigné par le juge.
- Durée: 6 mois (LO 1/2015: 3 mois).
- Très peu utilisé et moins encore à partir de juillet 2015
  - Peine principale et alternative à l'amende dans trois cas:
    - Menaces dans le domaine de la violence domestique (art. 171,7 CP)
    - Contraintes dans le domaine de la violence domestique (art.172.3 CP)
    - Coups et blessures légères dans le domaine de la violence domestique (article 173.4 CP).
- Peine de remplacement *strictu sensu*
- Peine utilisé dans le cas de la RPS.

# % Localisation permanente par rapport au nombre total de condamnations

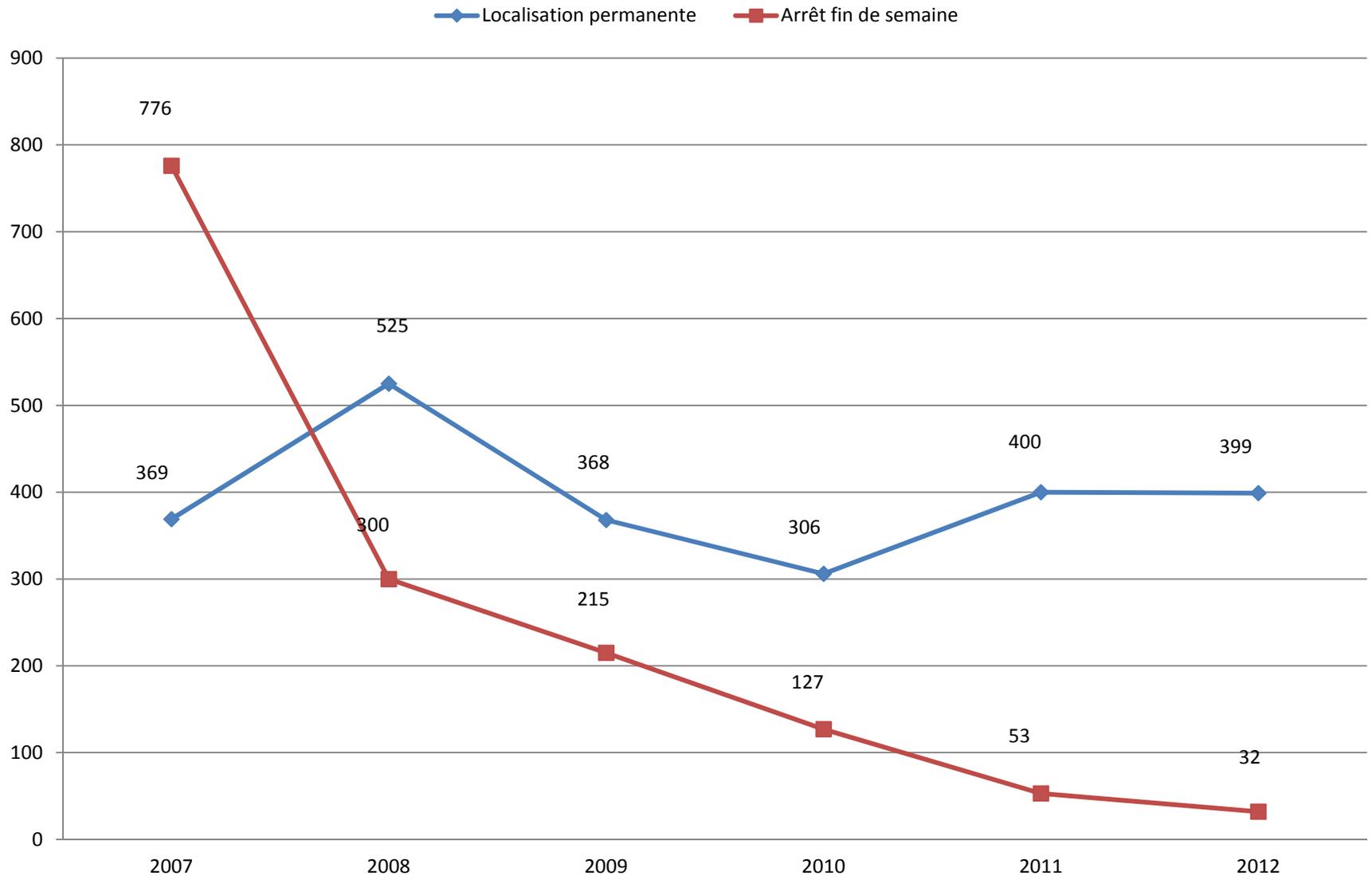


Source : Adaptation par les auteurs de données fournies par l'Institut Nationale des Statistiques.

# Nombre de peines de localisation permanente et assignation à résidence

<b>Année</b>	<b>Localisation permanente</b>	<b>Arrêt fin de semaine (suprimée en 2003)</b>
2007	369	776
2008	525	300
2009	368	215
2010	306	127
2011	400	53
2012	399	32

# Evolution



## 4. Expulsion d'étrangers (1)

Peine de prison remplacé par expulsion: impossibilité de revenir en Espagne avant un terme de 5-10 ans

SAUF QUE le juge trouve des raisons qui justifient l'exécution de la peine dans un établissement pénitentiaire en Espagne

Destinataires: étrangers ne résidant pas légalement

Pas applicables: trafic de drogue, délits contre les droits des travailleurs étrangers

PAS APPLICABLE au citoyens de l'UE

LO 1/2015: aussi dans le cas d'étrangers qui résident légalement en Espagne

LO 1/2015: possible = menace grave à l'ordre public

## Expulsion d'étrangers (2) Modalités

```
graph TD; A[Expulsion d'étrangers (2)  
Modalités] --> B[Expulsion dès le début:  
peine de prison ne  
excedant pas 6 ans]; A --> C[Expulsion après avoir purgé  
une partie de la  
condamnation (semi-  
liberté – liberté  
conditionnelle)];
```

Expulsion dès le début:  
peine de prison ne  
excedant pas 6 ans

Expulsion après avoir purgé  
une partie de la  
condamnation (semi-  
liberté – liberté  
conditionnelle)

LO 1/2015: 5 ans ou plusieurs  
excédant 5 ans.

<b>Année</b>	<b>Nombre d'expulsions</b>
2007	1.492
2008	1.954
2009	1.983
2010	2.036
2011	2.266
2012	2.190
2013	1.928

## 5. Suspension simple/avec sursis (1)

- Mesure destinée à laisser en suspens l'exécution des peines privatives de liberté que ne dépassent pas 2 ans sous la condition de ne pas commettre un délit pendant la période de suspension.

# 5. Suspension simple/avec sursis (2)

## Destinataires

```
graph TD; A[Destinataires] --- B[Delinquants primaires]; A --- C[Condamnés souffrant une maladie très grave aux maux incurables]; A --- D[Condamnés avant commis le crime en raison de leur dépendance aux drogues, à l'alcool, etc.]
```

Delinquants primaires

Condamnés souffrant  
une maladie très grave  
aux maux incurables

Condamnés avant  
commis le crime en  
raison de leur  
dépendance aux  
drogues, à l'alcool, etc.

# 5. Suspension simple/avec sursis (3)

- Délinquants primaires :
  - Commettre le délit pour la première fois.
  - Maximum 2 ans
  - Avoir satisfait la responsabilité civile à exception de devenir impossible pour le condamné.
  - Période de suspension de la peine:
    - 2 à 5 ans dans cas de peines d'emprisonnement de moins de 2 ans.
    - 3 mois à 1 an dans le cas de peines de courte durée, par exemple, localisation permanent d'un jour à 3 mois.
  - Le condamné ne doit pas commettre un délit dans le délai fixé par le juge

# 5. Suspension simple/avec sursis (4)

- Délinquants primaires:
  - Peut venir accompagné d'interdictions
    - l'interdiction de paraître dans certains lieux.
    - l'interdiction d'approcher la victime, ou des parents ou d'autres personnes.
    - l'interdiction de s'absenter sans l'autorisation du juge dans le ressort duquel il réside.
    - comparaître devant la cour ou le service de l'administration pour informer de ses activités et les justifier.
    - participer à des programmes de formation, d'emploi, culturels, d'éducation à la sécurité routière, sexuelle, etc.
    - accomplir les autres devoirs que le juge estime utiles pour sa réhabilitation.

## 5. Suspension simple/avec sursis (5)

- Condamnés souffrant une maladie très grave aux maux incurables:
  - Sans conditions sauf que le sujet ait une autre peine suspendue pour le même motif lors la commission du délit.
- Possibilité d'imposer des obligations

## 5. Suspension simple/avec sursis (6)

- Condamnés avant commis le crime en raison de leur dépendance aux drogues, à l'alcool, etc. :
  - 5 ans
  - Se trouver dans une situation de désaccoutumance ou être soumis à une cure de désintoxication au moment d'ordonner la suspension.
- Possibilité d'imposer des conditions
- Suspension pour une période de 3 à 5 ans.
- Ne pas commettre un délit dans le délai visé ci-dessous.
- Ne pas abandonner la cure de désintoxication.

## **6. Remplacement (supprimée à partir du 1 juillet 2015) 1**

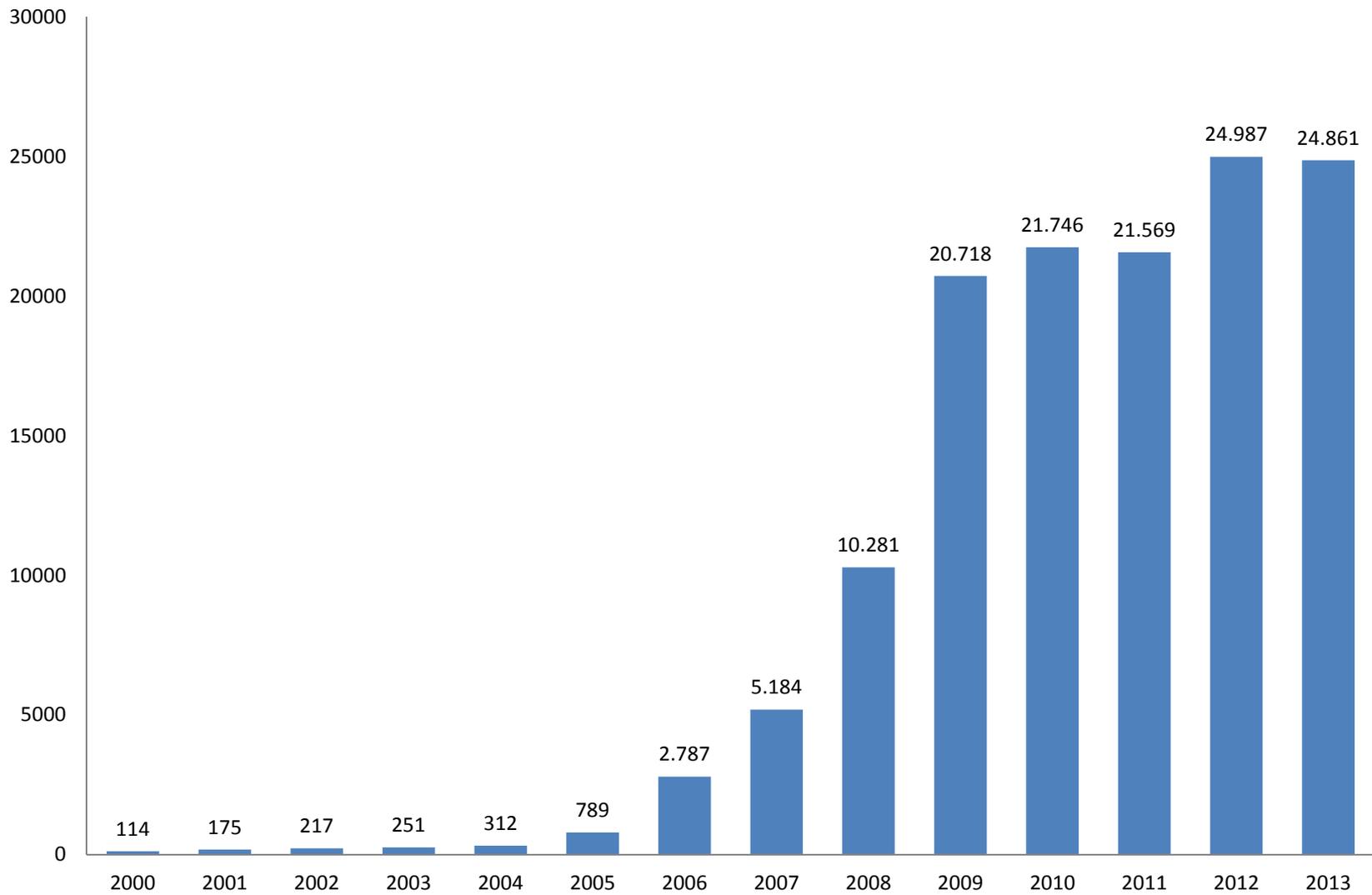
- Application d'une peine différente à la peine d'emprisonnement prévue dans la condamnation, en tenant compte de certaines caractéristiques ou circonstances particulières du prisonnier.
- Possibilité d'imposer des conditions

# 6. Remplacement (supprimée à partir du 1 juillet 2015) 2

- Condamnés à une peine de prison n'excédant pas 1 ans: amende/TBC
- Condamnés à une peine de prison n'excédant pas 6 mois: localisation permanente
- Condamnés à une peine de prison n'excédant pas 2 ans: amende ou amende + TBC
- Règles du remplacement:
  - 1 jour de prison = 2 quottes d'amende
  - 1 jour de prison = 1 jour TBC
  - 1 jour de prison = 1 jours localisation permanente.
- Condamnés non habituels = ne pas avoir commettre trois ou plus délits dans un délais de 5 ans.
- Effort pour réparer le dommage causé.

# Approche statistique à la suspension et remplacement

- **IMPORTANT:** Jusqu'en 2014, Institutions pénitentiaires ne fournissaient pas un chiffre global de « remplacements » et « suspensions »
- **Donc:** impossible de savoir si la peine de prison a été remplacée par une amende, TBC ou localisation permanente.



■ Nombre de suspensiones y reemplazos

Source : Ministerio del Interior, 2013.

# 2014

<b>TBC (peine principale)</b>	<b>TBC (peine de substitution)</b>	<b>Suspensions</b>	<b>Remplacements (Programmes)</b>	<b>Total</b>
59.454	23.253	8.318	1.664	92.689

*Source : Adaptation par les auteurs de données fournies par Institutions pénitentiaires*

# TBC (peine de substitution). 2014

<b>Violence de genre</b>	<b>Sûreté routière</b>	<b>Coups et blessures</b>	<b>Délits contre le patrimoine</b>	<b>D'autres délits</b>	<b>Total</b>
1.406	3.911	3.697	5.783	8.456	23.253

*Source : Adaptation par les auteurs de données fournies par Institutions pénitentiaires*

# Les alternatives à l'emprisonnement au stade de l'exécution

1. Semi-liberté
2. Libération conditionnelle

# 1. Semi-liberté

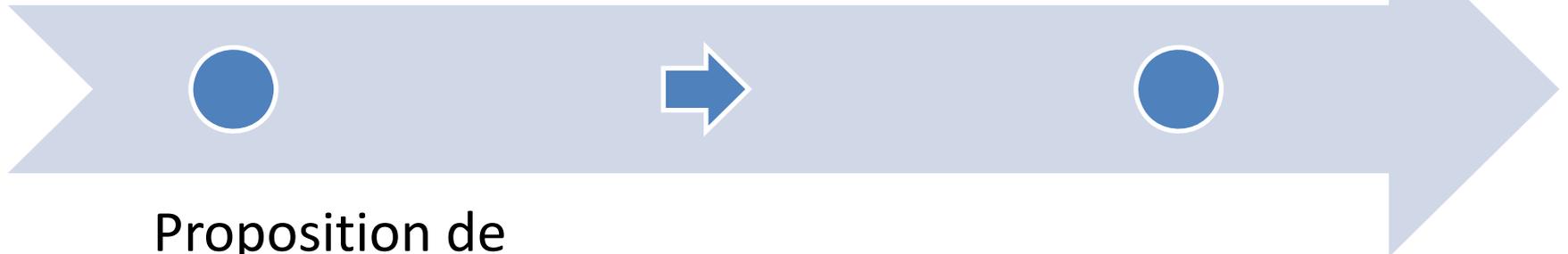
- Procédé d'exécution des peines privatives de liberté permettant au condamné d'exercer pendant la journée, hors de l'établissement pénitentiaire sans surveillance, certaines activités avec l'obligation de regagner l'établissement pénitentiaire.
  - + Permission de sortie: fin de semaine, jours fériés.
  - + Congé pénitentiaire (48 par an)
  - + Possibilité d'utiliser la surveillance électronique.

# Procédure

Raisons  
humanitaires  
Désaccoutumance

Commission de  
traitement de  
chaque centre  
pénitentiaire

Centre  
directive (IIPP)



Proposition de  
octroyer la  
semi-liberté

Décide sur la  
proposition

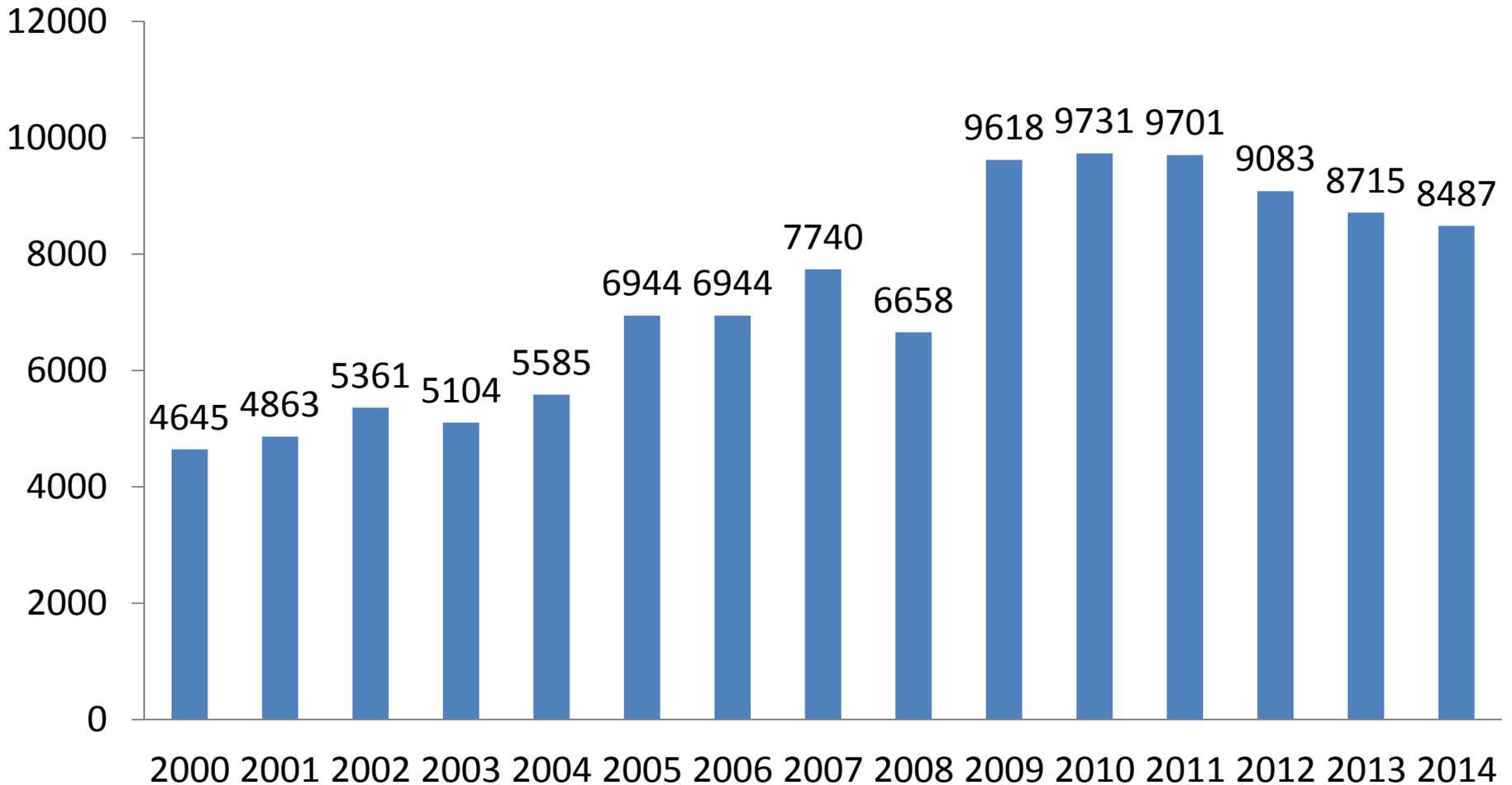
Période de sûreté: condamnations excédant 5 ans  
(terrorisme, criminalité organisée, délits sexuels contre mineurs)

# Conditions

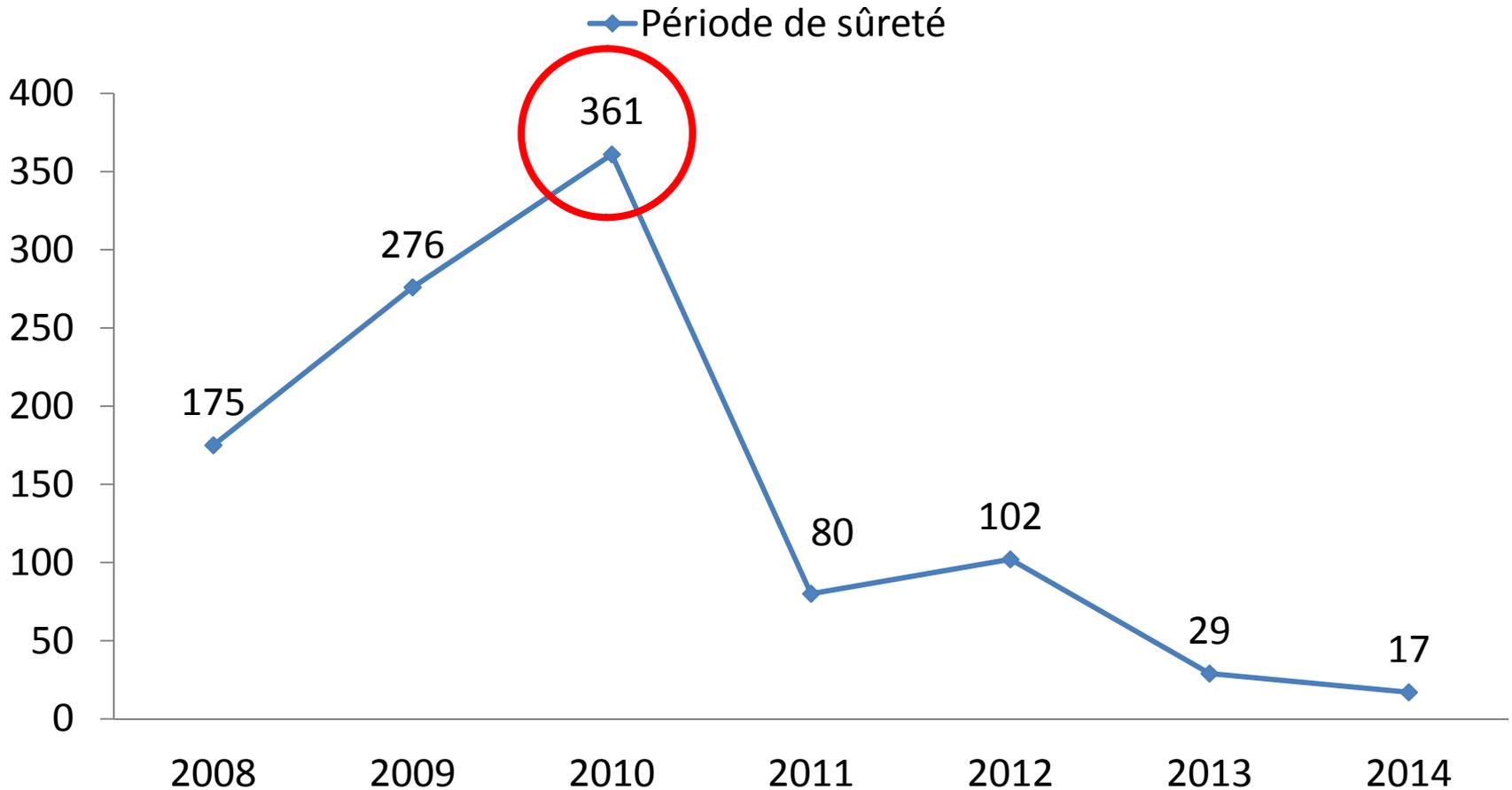
- Avoir satisfait la responsabilité civil
- Être capable d'avoir une vie en semi-liberté
- Terrorisme ou criminalité organisé: avoir abandonné l'organisation ou collaborer activement avec les autorités

# Approche statistique 1

■ Nombre de condamnés en semi-liberté (chiffres au 31 décembre de chaque année)



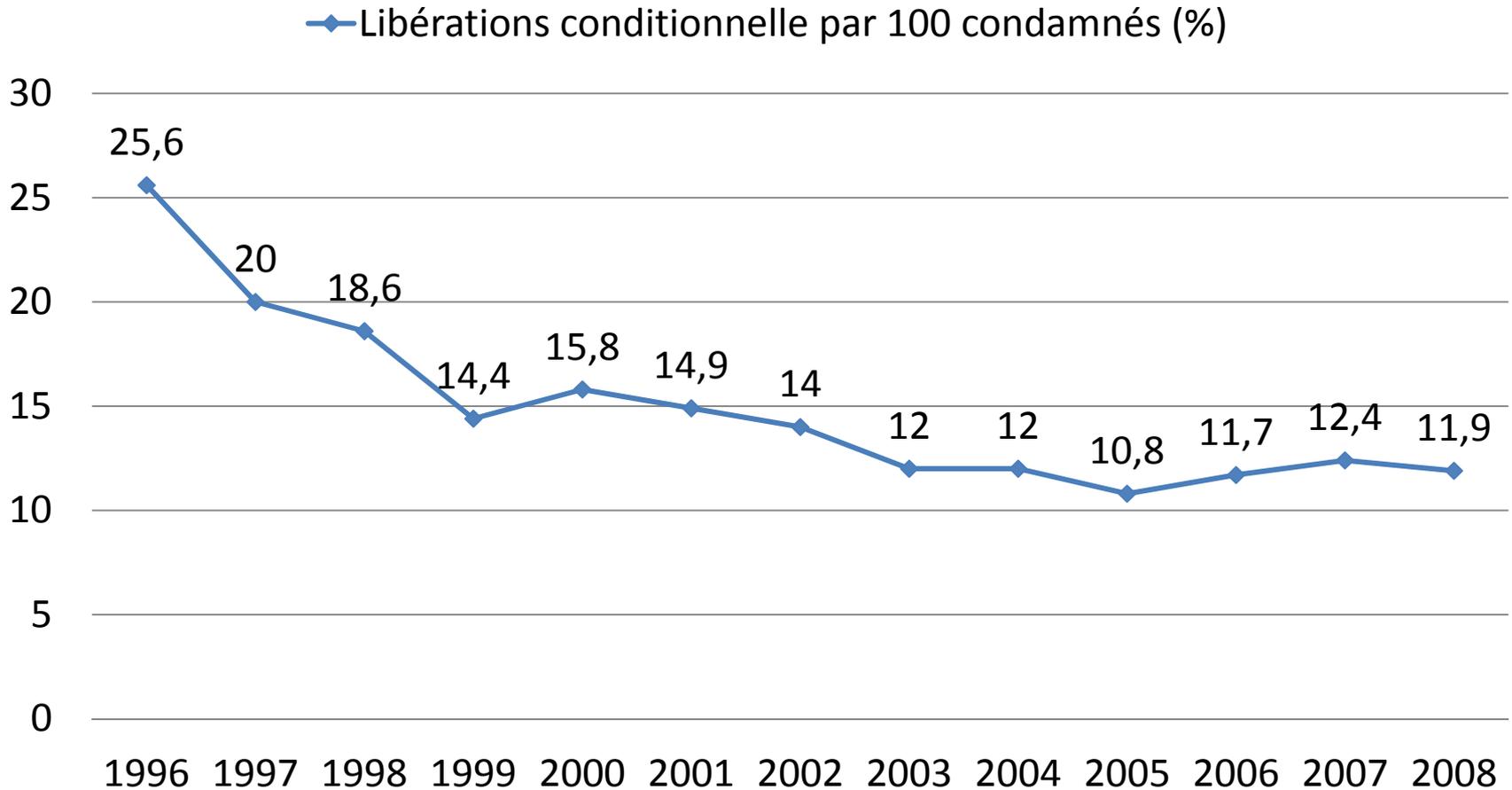
# Approche statistique 2



# 2. Libération conditionnelle (1)

- Le condamné est remis en liberté à une date où il n'a pas purgé la totalité de sa peine.
- Conditions
  - Droit commune
    1. Se trouver en semi-liberté
    2. Avoir subi trois quarts des peines.
    3. Bonne conduite et pronostic individualisé et favorable de réinsertion.  
AVOIR SATISFAIT LA RESPONSABILITÉ CIVILE  
Terrorisme ou criminalité organisé: avoir abandonné l'organisation ou collaborer activement avec les autorités
    4. Peut venir accompagné de conditions
      - l'interdiction de paraître dans certains lieux.
      - l'interdiction d'approcher la victime, ou des parents ou d'autres personnes, etc.
  - Raisons humanitaires: condamnés âgés (70 ans) et malades incurables
  - Condamnés étrangers ne résidant pas légalement en Espagne ou espagnoles résidant à l'étranger: pays de résidence
  - Exécution de la totalité de la condamnation (concours d'infractions)
  - Libération conditionnelle anticipée (bénéfice pénitentiaire): participation active à des activités  
Pas applicable au cas de terrorisme et criminalité organisée

# Approche statistique 2



# Approche statistique 3

<b>ANNÉE</b>	<b>REVOICATIONS DE LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES</b>
2008	566
2009	509
2010	607
2011	645
2012	801
2013	853
2014	788



**Merci!**